COMMUNE DE TEURTHEVILLE-HAGUE

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL
Du mercredi 3 juin 2026

Date de convocation	*26/05/2026*
Date d'affichage	*26/05/2026*
Membres du Conseil en exercice	*15*
Présents	*13*
Votants	*13*

L'an deux mil vingt-six, le 3 juin à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Fabrice HUSSENET, le maire.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL :

- Approbation du procès-verbal du 15 avril 2026
- Approbation du procès-verbal du 29 avril 2026

Délibérations :

Code général des collectivités territoriales – Article L 2122-22
Délégation de pouvoir au maire – compte-rendu

- 2026-06-01 : Agglomération du Cotentin – convention Défense Extérieure Contre L'Incendie
- 2026-06-02 : Transfert des pouvoirs de police spéciale de lutte contre l'habitat indigne à la Présidente de l'Agglomération du Cotentin
- 2026-06-03 : Finances : Subvention – demande de contribution complémentaire du Département pour le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- 2026-06-04 : Restauration scolaire – devis pour une cellule de refroidissement
- 2026-06-05 : Bâtiments : devis rénovation chauffage du 2 le Bourg
- 2026-06-06 : Bâtiments : rénovation du logement 8 le Bourg
- 2026-06-07 : Voirie : devis travaux voirie

- Questions et informations diverses

Etaient présents : ABAGLO Anne-Cécile, COSNEFROY Nadège, COUPEY Florence, DALMONT Romain, DESQUESNES Pascale, KAFOURIGUI Lucie, LEBAILLY Muriel, LEGIGAN Éric, MARTIN Nicolas, MARTIN Régis, MARY Gilles, RABASSE Daniel

Secrétaire de séance : COSNEFROY Nadège
Excusés : BESSELIEVRE Florence, DUFOUR André
Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Monsieur le maire propose une minute de silence en l'honneur de Jean MABIRE

Le procès-verbal des dernières réunions de conseil, en date du 15 et 29 avril 2026 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Code Général des Collectivités Territoriales – Article L.2122-22
Délégation de pouvoir au maire – compte-rendu

Aux termes de l'article L 2122-22 inséré dans le Code Général des Collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut déléguer au Maire une partie de ses attributions.
En séance du 15 novembre 2023, l'assemblée délibérante habilitait le maire à traiter diverses affaires dans le cadre de cette procédure.
Conformément à l'article L2122-23 du CGCT, monsieur le maire rend compte succinctement des décisions prises depuis la séance du 2 juillet dernier :

➔ Validation du devis de l'entreprise SETIN pour des nouveaux cylindre vachette à l'école, pour un montant de 1 548.54 € HT
➔ Validation du devis de l'entreprise Vimond Matériaux pour un montant de 220.32 € HT
➔ Validation du devis de l'entreprise PROLIANS – Ets LECOUFLE d'Equeurdreville pour l'achat d'un nettoyeur HP eau, pour un montant de 899 € HT
➔ Validation du devis de PLG pour le remplacement de l'auto laveuse à la salle pour un montant de 3 769.80 € HT

2026-06-01 : CAC – convention Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

La direction du cycle de l'eau de l'Agglomération du Cotentin, propose le renouvellement de la convention Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

L'actuelle convention qui lie les 2 structures arrivent à échéances le 31 décembre 2026 avec une résiliation effective au 1er janvier 2027.

Afin de poursuivre la collaboration avec l'Agglomération du Cotentin pour les travaux de création et réparation de poteaux incendie, leur entretien et leur contrôle, il est possible de conventionner à nouveau selon le nouveau modèle de convention proposée par l'Agglomération du Cotentin

Après avoir présenté la nouvelle convention et entendu l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE :
D'approuver la nouvelle convention Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

AUTORISE :
Monsieur le Maire à signer la convention

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstention : 0

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

2026-06-02 : CAC - Transfert des pouvoirs de police spéciale de lutte contre l'habitat indigne à la Présidente de l'Agglomération du Cotentin

Monsieur le maire présente le courrier du Préfet de la Manche relatif au transfert des pouvoirs de police spéciale de lutte contre l'habitat indigne au Président de l'EPCI soit l'Agglomération du Cotentin, dans le but de recenser la nouvelle répartition des compétences en matière d'habitat indigne sur le département.

La lutte contre l'habitat indigne avec les procédures engagées par les élus est un sujet de préoccupation majeur dans les politiques de l'habitat. Les maires sont en première ligne et participent déjà au repérage, au signalement et au traitement des situations à travers leurs pouvoirs de police, en particulier pour la réalisation d'office des travaux sur des biens menaçant ruine en cas de défaillance des propriétaires privés.
Afin d'améliorer le développement des compétences sur l'habitat indigne et mutualiser les moyens dans la mise en œuvre de la police de mise en sécurité des logements, l'article L5211-9-2 du code général des collectivités territoriales prévoit désormais un transfert automatique des pouvoirs de police spéciale pour lutter contre l'habitat indigne du mairie au bénéfice du président de l'EPCI

Sans opposition de la commune par courrier, le transfert sera automatique
Par ailleurs, le président de l'EPCI peut accepter ou refuser ce transfert et dans le cas d'un refus, cette compétence restera acquise à la commune.

Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,
DECIDE de garder la compétence des pouvoirs de police spéciale de lutte contre l'habitat indigne, à la commune

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstention : 0

2026-06-03 : Finances : Demande de contribution complémentaire pour le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Monsieur le maire présente à l'assemblée un courrier du Département sollicitant une contribution complémentaire pour le FSL

Lors du conseil municipal du 15 avril dernier, l'assemblée a délibéré pour accorder une subvention au Département pour le FSL à hauteur de 0.60 € par habitant soit 634.20 € pour 2026.
Monsieur maire propose une contribution complémentaire calculée de la façon suivante soit 634.20€ x 0.25 = 158.55€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le montant de cette attribution complémentaire pour un montant de 158.55€ €.

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Voix pour : 12
Voix contre : 1
Abstention : 0

2026-06-04 : Restauration scolaire – Devis matériels

Lucie KAFOURIGUI, conseillère municipale, présente les devis suivants, pour l'acquisition de nouveau matériel à la cuisine pour la restauration scolaire

DESIGNATION MATERIEL	ENTREPRISES			
	PROMOCASH	GAFIC COLLECTIVITES	HENRI JULIEN	GOUVILLE FROID
Cellule froide 13 niveaux	6395.00€ HT	6570.00€ HT	5 424.00€ HT	5 082.75 €
Chariot inox 3 niveaux	378.41€ HT	376.89€ HT	398.00€ HT	387.84€ HT
2 meubles bas inox	1 786.00€ HT	1 798.00€ HT	1 640€ HT	1 801.65 € HT
TOTAL	10 271.29€ HT	10 481.79€ HT	8 954.34€ HT	8 726.68€ HT
Délai SAV	3 jours	4 jours	3 jours	1h30

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents valide le devis de l'entreprise GOUVILLE FROID, pour un montant de 8 726.68€ HT

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstention : 0

2026-06-05 : Bâtiments – devis rénovation chauffage au logement 2 le Bourg

Lucie KAFOURIGUI, conseillère municipale présente les devis des entreprises Thermiclim de Martinvast et POUSSET Kévin de Sottevast qui proposent plusieurs solution pour remplacer la chaudière hors service dans le logement au 2 le Bourg :

	Entreprise THERMICLIM		Entreprise POUSSET Kévin	
Solutions	**Montant HT**	**Montant TTC**	**Montant HT**	**Montant TTC**
Pompes à chaleur Friquet 195 L Air/eau pour le chauffage et eau chaude sanitaire en moyenne température	12 478.00 €	14 973.60 €		
Pompes à chaleur 190 L Air/eau pour le chauffage et eau chaude sanitaire en moyenne température	10 378.00 €	12 453.60 €	12 069.90 €	14 483.88 €

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

Pompes à chaleur Friquet Air/eau pour le chauffage seul en moyenne température	10 978.00 €	13 173.60 €		
Pompes à chaleur Air/eau pour le chauffage seul en moyenne température	9 378.00 €	11 253.60 €		
Chaudière électrique Ou Radiateurs	5 060.00 €	6 072.00 €	4 030.92 €	4 837.10 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la solution d'une pompe à chaleur avec ballon d'eau chaude 190 L, de l'entreprise Thermiclim et valide le devis d'un montant 10 378€ HT

Voix pour : 10
Voix contre : 1
Abstention : 2

2026-06-06 : Bâtiments – devis rénovation du logement 8 le Bourg

Vu, la délibération 2025-06-01 par laquelle l'assemblée a retenu l'entreprise BESNARD de Bretteville (50110) pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation du logement 8 le Bourg,

Florence COUPEY, maire-adjointe, présente l'analyse des devis par le maître d'œuvre M. BESNARD

Lots et désignation	ENTREPRISES										
	MGS Cotentin	**Perrotin**	**Perrin**	**Letan Blestel**	**LC peinture**	**Art Façade**	**Dussaux**	**Tabarin**	**Anne Car**	**Eco cuisine**	**So Cooc**
LOT 1 Maçonnerie G.O Démolition	**22 587.13€**	23 520.62€	3 605.00€								
LOT 2 Menuiserie Intérieure Isolation Placo			29 526.66€	**24 679.65€**	€						
LOT 3 Plomberie Electricité							**8 722.42€ 10 243.50€ = 18 965.92€**	8 643.03€ 11 838.05€ = 20 481.08€			
LOT 4 Peinture Sol					**12 525.59 €**	12 696€					

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

LOT 5 Carrelage Faïence		11 285.17€							**5 807.70€**		
LOT 6 Cuisine										**5 333.33€**	4 884.17€
Total par entreprise	**22 587.13€**	**34 805.79€**	**33 131.66€**	**24 679.65€**	**12 525.59€**	**12 696€**	**18 965.92€**	**20 481.08€**	**5 807.70€**	**5 333.33€**	**4 884.17€**
Total du projet HT	**89 899.32€**										

Le montant hors taxe du projet s'élève à **89 899.32€ HT**

Vu l'avis favorable de la commission bâtiments du 1er juin 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- décide de retenir les entreprises :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
LOT 1 Maçonnerie Gros Oeuvre Démolition	MGS COTENTIN	22 587.13€
LOT 2 Menuiserie Intérieure Isolation Placo	LETAN BLESTEL	24 679.65€
LOT 3 Plomberie Electricité	DUSSAUX	18 965.92 €
LOT 5 Peinture Sol	LC PEINTURE	12 525.59€
LOT 6 Carrelage Faïence	ANNE CARRELAGE	5 807.70€
LOT 7 Cuisine	ECO CUISINE	5 333.33 €
TOTAL HT		89 899.32€

- autorise le maire à solliciter les aides susceptibles d'être attribuées au titre :

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

- de la DETR
- du fonds d'investissement rural
- du fonds de concours de la CAC

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstention : 0

2026-06-07 : Voirie – devis programme voirie 2026-2027

Romain DALMONT, maire-adjoint, présente le programme voirie 2026-2027

PROJETS	ENTREPRISES			
	BOUCE La Pernelle	SARL Cauvin TP Virandeville	Philippe TP Sottevast	SNC Bougrel-Lecacheur
Passage surélevé	8 180 € HT	5 104.50 € HT	5 586 € HT	
Fibre logement 6 au 10 le bourg	2 377 € HT	3 247 € HT	3 442 € HT	
La Chesnée	6 247 € HT	9 329 € HT	9 737.50 €	
Chasse des Mares	9 776 € HT	11 508.50 € HT	11 219.50 €	
TOTAL	**26 580 € HT**	**29 189 € HT**	**29 985 € HT**	
Chasse des fermes			3 400 € HT	5 173.50 € HT
Crasville				950 € HT

Vu l'avis favorable de la commission voirie du 2 juin 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de retenir les entreprises suivantes :

- SARL CAUVIN TP pour un montant de 29 189€ HT
- SNC BOIGREL LECACHEUR pour un montant de5 173.50€ + 950 € soit 6 123.50€ HT

Voix pour : 13
Voix contre : 0
Abstention : 0

Questions et informations diverses

➔ SCUDD : information frais de stade
➔.RPI Teurthéville-Sideville : effectifs rentrée 2026-2027
➔ PCS
➔ Devis remplacement réfrigérateur à la cantine de Sideville, participation à hauteur de 50%

Mairie
1 Le bourg
50690 Teurthéville-Hague

Téléphone : 02 33 04 20 14
mairie.teurtheville-hague@wanadoo.fr

➔ Choix du logo représentant la commune

Séance levée à 22h12

Fait à Teurthéville-Hague, le 9 juin 2026

Le Maire
Fabrice HUSSENET

MAIRIE DE TEURTHEVILLE-HAGUE
Manche

Le secrétaire de séance
Nadège COSNEFROY